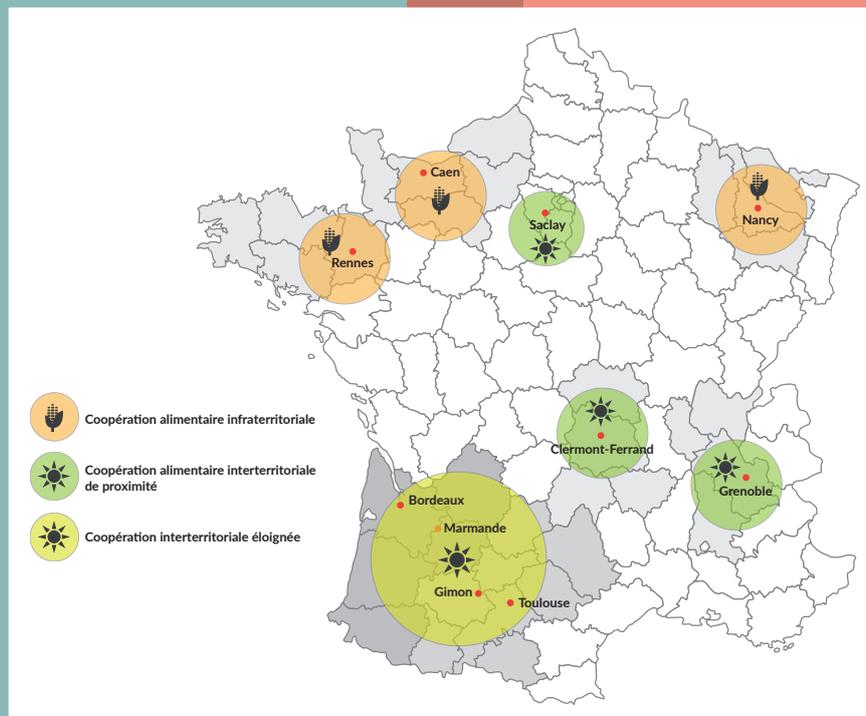


La coopération alimentaire entre territoires

Résumé

RÉSUMÉ



RÉSUMÉ

L'étude "benchmark des coopérations interterritoriales et de l'animation du dialogue entre territoires en matière de stratégies agricoles et alimentaires" a été commandée par le Pôle métropolitain à Terres en villes dont le pôle est membre depuis janvier 2019. Le présent résumé et les huit fiches d'étude de cas ont été mutualisés avec le RnPAT (Réseau national des Projets Alimentaires territoriaux) en raison de la thématique abordée et de la mobilisation des données de l'Observatoire national des PAT (OnPAT).

I - L'étude "benchmark"

Le Pôle métropolitain et ses membres souhaitaient renouveler leur Charte d'objectifs pour l'agriculture périurbaine signée en 2012. Il s'agissait notamment de prendre en compte la question alimentaire et de mieux définir le travail en commun. D'où cette étude benchmark pour aider les partenaires dans leurs travaux.

La méthode et le déroulement

L'étude a été réalisée par Serge Bonnefoy et Marie-Amélie Creps. Elle a mobilisé trois types de matériaux : des ressources documentaires sur les activités du pôle et la coopération alimentaire entre territoires, les données statistiques et les entretiens de l'échantillon PATnorama¹ ainsi qu'une série de nouveaux entretiens spécifiques sur les huit territoires approfondis par des études de cas. L'étude a été suivie très régulièrement par Camille Citerne, chargée de projet du Pôle métropolitain. Ses résultats intermédiaires et finaux ont été présentés devant 3 groupes Agri-Alim qui regroupent les chargés de mission concernés du pôle et de ses membres.

Elle s'est déroulée en cinq phases :

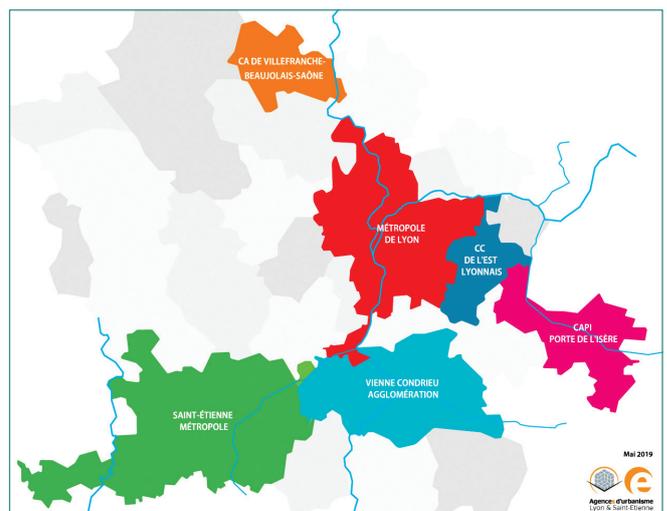
- Phase 1 - Mise en perspective de la problématique du Pôle métropolitain avec les coopérations interterritoriales en France et en Europe
- Phase 2 - Etablissement de la typologie de ces coopérations et des animations interterritoriales au regard de la problématique du Pôle métropolitain
- Phase 3 - Sélection de l'échantillon comparatif
- Phase 4 - Approfondissement des expériences de coopération et d'animation interterritoriale
- Phase 5 - Synthèse et préconisations, présentation au commanditaire et valorisation.

La problématique

Le parti pris a été de réaliser le benchmark en partant de la problématique commune entre le pôle et ses membres : quels rôles pour chacun pour quelles complémentarités en matière de politique agricole et alimentaire ?

Les trois premières phases ont abouti à quatre grandes définitions structurantes :

- la typologie des fonctions théoriques que pourrait jouer le pôle métropolitain en matière agricole et alimentaire,
- La typologie des coopérations,
- la grille d'analyse des coopérations,
- L'échantillon des huit études de cas.



¹Celui-ci comprenait au démarrage de l'étude en décembre 2018, 71 PAT et une stratégie alimentaire territoriale hors PAT. Il était composé des territoires PAT adhérents au RnPAT, des autres agglomérations et métropole du réseau Terres en villes, des autres territoires témoins du RnPAT ainsi que des autres territoires PAT reconnus par le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

RÉSUMÉ

L'analyse des activités du pôle et de ses membres et l'étude documentaire ont conduit à distinguer 4 grandes fonctions que pourrait jouer une organisation territoriale supra (PETR, Pays, PNR ou Pôle métropolitain) auprès de ses membres :

1. L'animation de ses membres
2. La veille et la prospective
3. La (co)production et le (co)portage de la stratégie agricole et alimentaire du pôle
4. L'expérimentation et la réalisation d'actions de démonstration

Les coopérations entre territoires ont été typées à partir des données de l'échantillon PATnorama, renseignées sur les coopérations agricoles et alimentaires entre territoires, soit pour 41 des 71 territoires. Le statut institutionnel (territoire membre du territoire étudié ou non) et la proximité géographique (territoires voisins ou éloignés) sont les deux axes de la typologie.

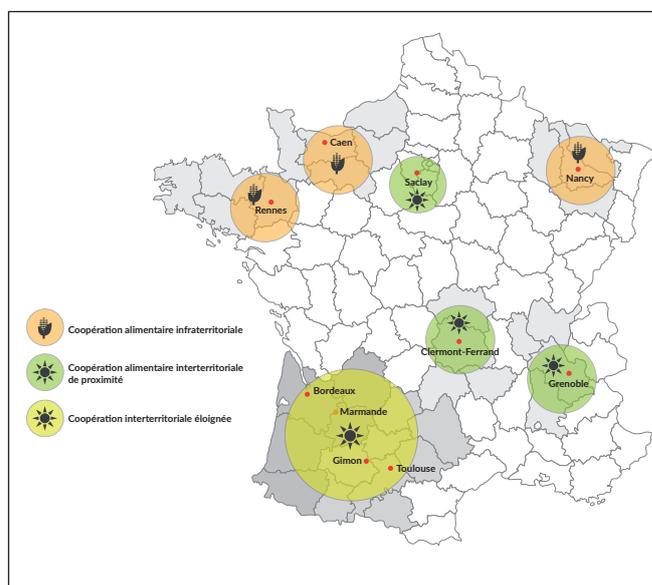
Celle-ci distingue :

- Le type 1 - Les coopérations "infra territoriales" des territoires de projet² (Pôle métropolitain, Pôle d'Equilibre de Territoire Rural, Pays et Parcs Naturels Régionaux) avec leurs membres, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).
 - Le type 2 - Les coopérations interterritoriales et ses deux formes :
 - Les coopérations interterritoriales de proximité géographique
 - Les coopérations interterritoriales éloignées
- Une même institution peut conduire tous les types et formes.

Inspirée en partie de la grille PATnorama, la grille d'analyse des coopérations a retenu 10 items : le contexte territorial, le type de coopération, l'objet(s) de la coopération, son origine et l'historique de la coopération, les modalités de sa gouvernance et de son animation, les outils de la coopération, les démarches et actions innovantes, les résultats au regard des quatre fonctions définies, les réussites et freins/difficultés de la coopération, les enseignements et la transférabilité.

L'échantillon sélectionné par le groupe de techniciens comprend 8 territoires source³ qui ont été choisis parmi une liste d'une vingtaine d'expériences suffisamment démonstratives. Les techniciens ont privilégié des territoires urbains comparables à celui du pôle métropolitain (métropoles, périurbain) et l'appartenance régionale ; trois des huit cas initiaux étaient situés en Auvergne Rhône-Alpes. Soit pour les huit territoires source, trois types d'institution :

- 4 territoires de projets, deux pôles métropolitains et deux PETR et Pays : les pôles métropolitains de Caen Normandie Métropole, la Multipole Nancy Sud-Lorraine, le PETR du Grand Clermont et des Portes de Gascogne, le Pays de Rennes
- 3 Métropoles : Bordeaux Métropole, Grenoble Alpes Métropole et Toulouse Métropole
- 1 association : Terre et Cité sur le Plateau de Saclay⁴ en remplacement du Grand Genève



²Les coopérations entre commune et leurs groupements communaux sont également éclairantes. Le séminaire national de Douai "Coopérer entre communes et intercommunalités dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial" leur a été consacré le 29 avril 2019. Plusieurs de ses enseignements ont été intégrés à la présente étude benchmark.

³Hors territoires partenaires de coopération qui sont aussi Communautés d'agglomération, communautés de communes et parcs naturels régionaux.

⁴En "remplacement" du Grand Genève, le contact n'ayant pu être établi dans le temps des enquêtes.

RÉSUMÉ

Les limites du Benchmark

Cette étude benchmark n'est évidemment pas une recherche. Et, bien qu'approfondie, elle ne prétend nullement à l'exhaustivité et à la représentativité.

Les entretiens des 72 territoires PATnorama sont en effet trop incomplets en la matière pour renseigner de manière homogène sur les coopérations interterritoriales. Les coopérations de voisinage non formalisées paraissent sous-estimées.

Ensuite, ces entretiens ont été conduits auprès des techniciens des institutions concernées et non auprès des élus et des partenaires. L'étude et ses fiches territoriales ne sauraient remplacer les monographies thématiques.

II – Huit expériences de coopération agricole et alimentaire

L'étude révèle quelques points communs et quelques différences instructives.

II.1 - La coopération infraterritoriale

Ce type de coopération a été approché dans trois situations : le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, la Multipole Nancy Sud-Lorraine et le Pays de Rennes. La diversité de situation est importante, fonction de l'histoire des relations entre ville et agriculture, des interactions entre réseaux d'acteurs et du processus de construction territoriale.

Le pôle métropolitain caennais a été créé pour faire valoir les intérêts des collectivités de l'ancienne basse Normandie. Multi-échelles⁵, le pôle travaille la question agricole et alimentaire à l'échelle du territoire socle (celui des SCoT) centré sur l'agglomération caennaise dont la communauté a peu investi la question agricole. Le pays de Rennes se présente comme une "flexstructure". Elle est le périmètre dans lequel Rennes métropole organise ses relations de proximité. Le Pays porte le SCoT et la Métropole lui a délégué le programme local de l'agriculture en 2010 alors qu'elle internalise le Projet Alimentaire territorial. Quant à la Multipole Nancy Sud-Lorraine, elle veut être "une coopérative au service de ses membres". Elle cherche à faire valoir l'équilibre et la coopération entre les territoires ruraux, les petites villes et l'agglomération. Elle porte le SCoT tandis que la métropole a surtout investi le réseau de villes du Grand Est et que le Département, pionnier du développement rural, porte le PAT sur le territoire de la Multipole.

Leurs interventions en matière agricole et alimentaire sont dépendantes de la posture de l'agglomération centre et du degré de prise de conscience des enjeux alimentaires atteints par les territoires périurbains et ruraux.

A Caen et Nancy, il n'y a pas véritablement d'organisation pérenne de la coopération agricole et alimentaire entre le territoire supra et ses membres.

Le pôle caennais a repris à sa création en 2015 une thématique délaissée par l'agglomération centre dans le cadre d'une convention entre le pôle et la chambre d'agriculture du Calvados. La question alimentaire est apparue à cette occasion. L'élaboration du PAT sur le territoire socle du SCoT de Caen Métropole est devenue la problématique dominante : le pôle organise à l'échelle du territoire socle forums et ateliers multi-acteurs.

En Lorraine, la légitimité de l'intervention agricole et alimentaire de la Multipole n'est pas encore acquise. Elle est un peu plus reconnue en matière d'agriculture grâce aux interventions passées et aux rôles de la planification dans la protection des espaces agricoles.

L'intervention alimentaire (pilotage d'études sur le foncier et la logistique dans le cadre d'élaboration du PAT) a montré que le sujet n'était pas mur dans nombre des 13 intercommunalités membres ; les groupes de suivi des études sur l'alimentation ont d'ailleurs été dissouts.

La mise en place prochaine d'un observatoire du foncier agricole devrait initier une nouvelle étape.

⁵Un pôle réseau global de 27 intercommunalités et un territoire socle de 6 EPCI pour 208 communes, territoire du SCoT de Caen Métropole

RÉSUMÉ

Seul le Pays rennais, maître d'ouvrage du PLA, a mis en place une coopération agricole pérenne avec ses membres, arrêté des modalités et des temps d'animation stables : coordination du PLA et des actions conduites par les divers maîtres d'ouvrage, groupe technique, soirées débat. Et il conduit ses propres actions opérationnelles : pilotage de l'observatoire de l'agriculture périurbaine, éducation à l'alimentation, guide circuits courts. Mais il intervient seulement à la marge en matière alimentaire.

II.2 - La coopération interterritoriale de proximité

Trois expériences de coopération alimentaire interterritoriale de proximité ont été étudiées: la coopération entre le PETR Grand Clermont et le PNR du Livradois Forez-PETR, entre Grenoble Alpes Métropole et cinq territoires voisins, et entre le territoire de Terre et Cité (le plateau de Saclay) et les trois communautés d'agglomération concernées. Elles présentent plus de points communs que n'en présentaient les expériences de coopération infraterritoriale même si les statuts juridiques des institutions concernées sont plus divers.

Ces coopérations alimentaires sont l'héritage de la prise en compte passée de l'agriculture périurbaine, en région grenobloise dès les années 80 et en plateau de Saclay au début des années 2000. En région clermontoise, c'est la recherche de l'équilibre urbain/rural et les nécessités juridiques du SCoT (comptabilité avec les chartes des parcs naturels régionaux) qui ont initié le partenariat avec les parcs naturels régionaux et mis à l'agenda la question agricole. Toutes trois ont bénéficié de l'aide d'un tiers : la DRAAF et l'ancienne Région Rhône-Alpes en région grenobloise, la DRIAAF sur le plateau de Saclay et la recherche pour le PAT en région clermontoise.

Les trois coopérations sont organisées, régulières et formalisées dans des conventions. Elles sont techniques et politiques en région Auvergne Rhône-Alpes et jusqu'alors seulement technique en région francilienne.

La reconnaissance en août 2020 du Projet Alimentaire interterritorial a couronné une démarche de stratégie alimentaire interterritoriale lancée en 2015 en région grenobloise. Chaque année, les sept institutions partenaires arrêtent la feuille de route et précisent par action interterritoriale, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, le budget, la gouvernance, la méthodologie et les indicateurs. Le comité de pilotage est politique et multiacteurs. Les techniciens se rencontrent mensuellement aidés par l'agence d'urbanisme pour organiser leur travail commun. A la demande des territoires partenaires, la métropole assure l'animation, le secrétariat et le portage financier des études (financement partagé). Le PAIT et le pôle agro-alimentaire isérois⁶ sont articulés.

A la faveur de leur coopération passée et de leurs échanges récents dans le cadre de la recherche-action PSDR4 Inventer, le Grand Clermont et le PNR du Livradois Forez ont décidé de conduire en copilotage l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial. Leur coopération a été facilitée par l'existence d'une zone commune (20 communes) où se font toutes les réunions du PAT. Les actions présentes sont plutôt actuellement des études.

Le PAT est piloté à trois, entre le PETR, le PNR et la chambre d'agriculture. Le comité technique se réunit une à deux fois par mois, dont une fois avec les élus. Il ne suffit pas à promouvoir le PAT en interne. Le PETR comme le Parc souhaite créer un groupe contact avec les Chargés de mission des EPCI. Le PETR porte administrativement le PAT et salarie l'animatrice à plein temps qui s'appuie sur les permanents des deux structures.



⁶Créée à l'initiative du département, l'association Pôle Agroalimentaire regroupe les professionnels de la filière et les collectivités locales. Elle développe la maque "IsHere".

RÉSUMÉ

La troisième situation, francilienne, est particulière par son cadre institutionnel ; Etat et Région co-élaborent le schéma directeur de l'Ile-de-France (SDRIF) tandis que l'intercommunalité, très urbaine⁷ et fortement politisée, s'est développé tardivement et que le Grand Paris est organisé depuis peu. Ensuite, la politique agricole périurbaine y est spécifique. Elle a été initiée à la fin des années 90 par la Région sur sollicitation de groupes d'agriculteurs soutenus par des habitants. Elle a été formalisée au milieu des années 2000 en programmes agri-urbains, portés généralement par des associations⁷ dont Terre et Cité.

Cette dernière a connu une deuxième vie lorsque les militants de l'AMAP des Jardins de Cérès en ont pris les commandes. Depuis Terre et Cité organise la politique agricole du plateau. La Loi du Grand Paris lui a donné un cadre réglementaire en instituant la zone nationale de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers (ZPNAF) du Plateau. La volonté de développer une offre agricole qui est très en deçà de la demande locale, structure la stratégie, y compris interterritoriale.

Le PAT dit PAT 1 conduit par les techniciens, a contribué à légitimer l'action agricole des trois communautés d'agglomération, a consolidé le rôle de leurs techniciens et organisé les relations entre EPCI et Terre et Cité.

Le réseau des techniciens est dorénavant en place tandis que les actions du PAT ont accru la visibilité des produits locaux et permis de conduire des études exploratoires attendues par la DRIAAF.



II.3 - La coopération interterritoriale entre territoires éloignés

Deux cas ont été étudiés: la coopération entre Bordeaux Métropole et la communauté d'agglomération du Val-de-Garonne ainsi que la coopération entre Toulouse Métropole et le PETR des Portes de Gascogne.

Elle diffère des autres formes de coopération par l'homogénéité de leur portage politique qui implique deux métropoles. Bordeaux Métropole a été à l'initiative en organisant le séminaire initial sur la coopération. Et les présidents de Toulouse Métropole et Portes de Gascogne ont décidé d'expérimenter sur leurs deux territoires, la coopération ville-campagne qu'ils prônaient en tant que présidents de deux réseaux nationaux⁸.

L'agriculture et l'alimentation se sont imposées comme le premier axe de cette coopération. Cette dernière est formalisée dans un protocole d'accord en Aquitaine et un contrat de réciprocité en Occitanie. Leur animation et gestion, plus classiques, sont assurées directement par les institutions partenaires. Les élus sont très présents et les échanges entre techniciens réguliers. Les territoires partenaires sont invités à participer aux instances de pilotage des stratégies alimentaires métropolitaines.

Toulouse Métropole mobilise le dispositif PAT alors que Bordeaux Métropole, pionnier en matière de stratégie alimentaire territoriale, n'a pas jusqu'à présent souhaité s'en recommander.

L'originalité des deux cas étudiés provient du rôle moteur joué par les Marchés d'Intérêt National qui participent fortement à organiser la mise en marché de l'offre agricole des territoires partenaires sur les bassins de consommation métropolitain. Les actions tendent à être opérationnelles même si une phase d'étude préalable est indispensable. Ainsi depuis 2018, les trois territoires (Bordeaux Métropole, le Réolais en Sud-Gironde et Val de Garonne) pilotent une étude pour structurer un circuit alimentaire commun. Elle est financée dans le cadre de l'appel à projet régional "Soutien au développement des circuits alimentaires locaux".

⁷Les plaines ou plateaux agricole sont ainsi divisés entre plusieurs intercommunalités

⁸Cf. les associations "Les champs de la ville", "Triangle vert des villes maraîchères de l'Hurepoix", "l'association pour la promotion du plaine agricole de Versailles"

⁸France urbaine et l'association nationale des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux et pays (ANPP)

III – Les principaux enseignements

Les enseignements ont d'abord été tirés au regard des attentes du commanditaire de l'étude et de ses membres. Tous ces derniers avaient déjà mis en place des politiques agricoles plus ou moins approfondies. Deux d'entre elles se sont lancés dans l'élaboration d'un PAT, le grand Lyon en 2019 (le PATLy) et Saint-Etienne Métropole en 2020. Et le Grand Lyon⁹ conduit déjà les deux types et trois formes de coopération agricole et alimentaire, la coopération entre territoires éloignées étant à ce jour la forme la moins développée¹⁰.

Trois grands constats généraux

La coopération est d'abord une configuration politique locale, dépendante des postures institutionnelles vis-à-vis de la coopération et des moyens affectés.

Une coopération plus alimentaire qu'agricole

Les huit expériences confirment que l'existence d'une politique agricole est encore souvent un préalable nécessaire à l'obtention du consensus permettant d'installer une stratégie alimentaire dans un territoire supra : c'est le cas de Multipole Sud-Lorraine et du Plateau de Saclay. Dans ce dernier cas, les limites du statut associatif conduisent Terre et Cité à veiller à rester dans son objet, l'agriculture périurbaine.

L'analyse montre que la politique alimentaire est plus transsectorielle que la politique agricole, même dans sa variante agri-alimentaire. Elle fabrique un territoire d'intervention plus large que celui de l'agriculture, ce qui en fait un vecteur plus fort de coopération infra et interterritoriale. Si l'agriculture (et la ruralité) est un objet de transaction indispensable à la fabrication de la Métropole et des autres EPCI/territoires de projet, l'alimentation participe quant à elle à fabriquer les relations interterritoriales. L'enjeu politique n'est donc pas seulement agricole ou alimentaire.

Deux configurations politiques

La coopération alimentaire entre territoires est organisée selon deux grandes configurations :

- Par les pôles métropolitains et les pays lorsque la promotion/reconnaissance du rural et du périurbain auprès de l'urbain l'emporte et que l'agglomération a peu investi les relations de proximité : Grand Clermont/PNR Livradois Forez, Caen Normandie ou Multipole Sud 54/ Département
- Par les métropoles lorsqu'elles ont investi la thématique agricole et les relations de proximité depuis un certain temps et/ou lorsque les enjeux politiques alimentaires deviennent trop importants pour l'institution : c'est le cas quand un collectif citoyen s'installe durablement ou quand la ville centre s'empare de la question alimentaire.

Une affaire de posture des institutions, élus et techniciens, et de moyens dédiés

L'entrée en coopération, aux dires des praticiens confirmés par le benchmark, dépend de la culture de l'institution en matière de coopération, des convictions du Président mais aussi de celle du vice-président en charge de l'agriculture et de l'alimentation et de celles des techniciens influents. La propension des élus et techniciens "à avoir la curiosité qui consiste à sortir de leur périmètre" est déterminante.

Comme la plupart des thématiques du développement territorial, la coopération alimentaire requiert une forte volonté politique, un personnel affecté, un outillage technique et des moyens financiers. En réalité, les quatre sont rarement complètement réunis, cette coopération alimentaire étant encore émergente en France.



⁹Partenariat avec ses communes membres, coopération de proximité dans le rayon de 50 km et via le pôle métropolitain, participation au projet de coopération internationale de Let's Food City et du Pacte de la ville de Milan.

¹⁰Hors projet Leader qui concerne peu le monde urbain

RÉSUMÉ

Une coopération interterritoriale mieux organisée

Parce qu'elle implique des territoires politiques à la personnalité propre, la coopération interterritoriale est plus formalisée que son pendant infra-territorial qui relève du fonctionnement de l'institution supra.

Dans le cas de la coopération infra territoriale, le Pays rennais est le seul des trois cas étudiés à avoir construit un consensus¹¹ suffisant pour conduire une action agricole durable et à avoir formalisé un cadre de fonctionnement stable. Les trois territoires de projet¹² étudiés s'appuient sur la légitimité SCoT. Ils priorisent et construisent des stratégies territoriales de manière plutôt descendante, même parfois assez technocratique. Cette remarque vaut aussi pour les relations des intercommunalités avec leurs communes.

Par contre la mise en œuvre du PAT nécessite une coopération plus équilibrée pour impliquer les intercommunalités dans la maîtrise d'ouvrage des actions. Dans certains territoires hors benchmark¹³, elle génère des innovations organisationnelles.

Au regard des quatre fonctions identifiées précédemment, les résultats des trois expériences de coopération infra-territoriale étudiées sont assez moyens : en matière d'animation des membres, de construction d'une stratégie alimentaire sur le territoire supra et de l'opérationnalité de la démarche, les résultats sont en-deçà des capacités théoriques. La question de l'opérationnalité est à apprécier relativement au statut : le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole se présente comme un catalyseur d'initiatives qui n'a pas de fonction de portage d'action opérationnelle. Quant à l'animation, elle paraît quand elle existe, assez peu innovante. La fonction de veille et prospective est mieux assurée lorsque le partenariat avec l'agence d'urbanisme est établi. Elle est fonction des moyens de chaque organisation territoriale, moyens plus conséquents dans les métropoles.

A contrario, les coopérations interterritoriales de proximité ou éloignées paraissent plus structurées et leurs résultats (stratégie, actions opérationnelles, conduite partagée) plus en adéquation avec leurs potentialités. La coopération de proximité est la plus innovante dans sa conduite et son organisation. Elle semble plus outillée, quel que soit le statut du porteur principal (cf. plateau de Saclay). Elle s'appuie sur des relations de voisinage stables et suffisamment ancrées (cf. Grenoble) comme l'illustre la coopération entre le Grand Clermont et le Parc naturel régional du Livradois Forez.

La coopération éloignée est inscrite quant à elle dans des pratiques politiques plus classiques : volontarisme politique, négociations politiques et formalisation administrative (cadres conventionnelles, services).

Si l'idée de coopération interterritoriale est consensuelle¹⁴, sa mise en œuvre peut être plus problématique : déjà la pertinence de coopérer avec tel ou tel territoire est une question récurrente. Ensuite rendre cohérentes les orientations stratégiques de deux territoires peut être une opération délicate. Enfin assurer la cohérence entre la concertation alimentaire sur son territoire et les pratiques de coopération externe n'est pas simple non plus : ainsi des acteurs locaux associés à la co-construction d'un PAT se sentent-ils tenus à l'écart des coopérations interterritoriales gérées seulement entre élus et techniciens des institutions locales.

¹¹En matière agricole

¹²Y compris le PÉTR du Grand-Clermont

¹³Cf. Douaisis agglo et les PAT communaux

¹⁴Par contre les coopérations des agglomérations chef-lieu avec d'autres territoires ne sont pas toujours appréciées des conseils départementaux.

RÉSUMÉ

Les enseignements au regard des quatre fonctions

Au regard des 4 grandes fonctions identifiées, la culture institutionnelle et la dépendance au sentier¹⁵ semblent plus déterminants que le type de coopération.

L'animation des techniciens des institutions en coopération

Stratégique et incontournable, la fonction d'animation est finalement conduite de manière assez classique. Elle est plus empirique dans le cas de la coopération entre territoires éloignés.

Les situations clermontoise (partenariat recherche), grenobloise et rennaise (formalisation et appui de l'agence d'urbanisme) sont les plus avancées et outillées. Le cas du plateau de Saclay est différent puisque l'animation est la principale légitimité de l'association Terre et Cité, quitte d'ailleurs à s'en trouver débordée.

Il serait pertinent de compléter ce benchmark en étudiant les savoir-faire mobilisés par les réseaux, les centres de ressources et autres plateformes mais aussi les initiatives de territoires apprenants¹⁶ et de configurations multi-acteurs.

La fonction stratégique

La faculté de porter la stratégie alimentaire dépend plus du positionnement de l'agglomération/métropole que du statut institutionnel. Dans deux cas étudiés, le territoire de projet malgré sa capacité potentielle à le faire n'a pas le premier rôle dans la conduite de la stratégie.

Il n'empêche que la dimension du grand territoire est stratégique pour organiser la question alimentaire. C'est pourquoi il est important selon les techniciens enquêtés d'intégrer d'une manière ou d'une autre le territoire de projet.

Des solutions comme le co-portage, l'interPAT ou encore le projet agricole et alimentaire de territoire supra (PAAT) seraient à expérimenter.

Ajoutons que la coopération entre territoires de proximité est un antidote au "métropolitocentrisme" et une condition d'une meilleure visibilité de l'action en faveur de la transition alimentaire.

A contrario, dans le cas où le territoire de projet conduit le PAT, la formule des PAT gigognes comme ceux du Douaisis, est un moyen de mieux assurer la cohérence.

L'opérationnalité

L'opérationnalité est une condition incontournable de la réussite d'une stratégie alimentaire territoriale d'autant plus si elle ambitionne d'initier une transition. Mais sans surprise, elle est corrélée au statut institutionnel, sauf dans le cas du PETR du Grand Clermont bien installé et à l'ingénierie agile. C'est le point fort des intercommunalités et le point faible des autres statuts.

Dans le cas où la stratégie est portée par un territoire de projet, voire une association, la conduite d'actions emblématiques et de démonstration paraît indispensable à la pérennisation de l'expérience. Le recours à une ingénierie financière astucieuse et le soutien de l'administration et/ou de la région, parfois du département, sont à rechercher. Mais l'affaire peut être à la longue usante et source d'une grande fragilité pour une association.



¹⁵théorie expliquant comment un ensemble de décisions politiques passées peut influencer sur les décisions futures

¹⁶Le lecteur trouvera grand intérêt à consulter les livrables des trois recherches-action PSDR4 Frugal, Inventer et Sagacité, consulter également les livrables du PSDR4 Sagacité

RÉSUMÉ

La veille et la prospective

Cette fonction pourtant distinctive, est sans doute la moins bien traitée dans les huit expériences. La veille est souvent intégrée de manière empirique à l'animation et la prospective absente.

Les métropoles qui ont des services dédiés et s'appuient sur une agence d'urbanisme sont les mieux dotées. La situation est aussi assez satisfaisante pour les territoires de projet qui travaillent également en partenariat avec une agence d'urbanisme : pays de Rennes, multipole Sud Lorraine...¹⁷.

Ainsi le pays de Rennes (et la multipole bientôt) s'est doté d'un observatoire de l'agriculture périurbaine depuis la signature du PLA.

Le partenariat avec la recherche peut compenser en partie l'absence d'une agence et ouvrir sur des horizons plus larges. Mais il est généralement plus ponctuel et plus difficilement programmable sur le moyen terme. L'adhésion à des réseaux est une des principales ressources. Mais leurs apports sont encore peu diffusés aux autres services, encore moins partagés régulièrement avec les institutions partenaires de la coopération.

Conclusion

Lors des entretiens, les techniciens engagés dans ces processus de coopération, ont tenu à témoigner des bénéfices de la coopération qui est d'abord selon eux une thématique consensuelle.

Elle amène le praticien à sortir de chez soi, à échanger en proximité entre "pairs du quotidien". Elle aide l'agent à se réassurer, à se conforter et à se valoriser. Elle est au bénéfice de son territoire car elle permet d'apprendre plus vite, de mieux capitaliser, d'innover ensemble et de se conforter à plusieurs vis-à-vis de l'extérieur.

Elle requiert d'être à la bonne échelle. Elle pâtit de la rigidité des cadres nationaux¹⁸, de la faiblesse des moyens alloués. Et elle dépend des compétences statutaires.



¹⁷Les territoires entretiennent tous un partenariat avec la chambre d'agriculture, moyennant convention et financement. On est plus dans le diagnostic agricole, voire agri-alimentaire que dans la veille.

¹⁸Un agent de métropole cite la complexité de mettre sur pied un groupement d'achat à six collectivités et territoires de projet pour une dépense de 6 000 euros.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

RÉSUMÉ



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



Terres en villes
Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org
22, rue Joubert
75009 Paris